

<https://www.pressegauche.org/Reseau-collegial-de-l-enseignement-superieur-Une-iniquite-salariale>



Réseau collégial de l'enseignement supérieur Une iniquité salariale inacceptable envers les femmes



- Politique québécoise - Politique -
Date de mise en ligne : mardi 12 mars 2019

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Le 2 avril prochain, la perte salariale subie par le personnel professionnel des cégeps atteindra 21 % en raison de la féminisation de ses corps d'emploi, notamment celui de conseiller pédagogique. À l'inverse, les cadres majoritairement masculins et les enseignants, une catégorie regroupant sensiblement autant d'hommes et de femmes, auront vu leur situation salariale évoluer positivement depuis 1997 dans les cégeps.

Les conseillers pédagogiques gagnaient près de 9000 \$ de plus par an (16 %) que les enseignants en 1997. Les cadres, eux, empochaient environ 11 000 \$ (19 %) de plus que les professionnels. Cette situation pouvait être considérée comme normale. Ces écarts se justifiaient par la complexité relative du travail effectué par chacun. Il compensait également les différences de vacances et d'horaire de travail et assurait l'attractivité et la rétention du personnel professionnel.

Cette « normalité » et ces écarts correspondaient alors à des catégories d'emploi qui étaient toutes trois à prédominance masculine.

Or, 20 ans plus tard, le traitement a évolué positivement pour les catégories d'emploi cadre et enseignante, à majorité masculine ou mixte. C'est toutefois l'inverse pour les professionnels dont les trois quarts sont aujourd'hui des femmes.

L'écart de traitement entre professionnels et cadres s'est accentué, passant de 19 % à 36 % pour atteindre près de 27 000 \$ en 2014. Les cadres, majoritairement des hommes, ont donc enregistré une progression de leur salaire beaucoup plus importante que les professionnels, des femmes pour la majorité.

Cette iniquité est tout aussi évidente lorsqu'on compare le traitement des professionnelles avec celui des enseignants. Normalement, les professionnelles devraient avoir un revenu supérieur, mais ce ne sera bientôt plus le cas. À partir du 2 avril 2019, les enseignants recevront 4 000 \$ de plus que les professionnels, soit 5 %. Cette situation est anormale. Cette évolution est d'autant plus surprenante considérant que le traitement des professionnels était supérieur de 9600 \$, soit 16 %, en 1997. Cela représente une baisse relative de 21 % pour le traitement des professionnels.

Cette situation rendra presque impossible le recrutement d'enseignants chevronnés pour pourvoir les postes de conseillers pédagogiques, comme c'était le cas auparavant. Ils perdraient des milliers de dollars pour cette « promotion », malgré des tâches plus complexes.

L'inégalité dans le traitement du personnel professionnel des cégeps saute aux yeux. Cette iniquité a coïncidé avec la féminisation de la profession.

Malgré la mise sur pied, conjointe avec le gouvernement, de comités portant sur l'attraction et la rétention du personnel professionnel des cégeps, le Conseil du trésor continue d'ignorer cette situation d'iniquité salariale. Pourtant, l'Association des cadres des collèges du Québec (ACCQ) et de la Fédération des cégeps appuient les revendications salariales de la section N-Collèges du Syndicat des professionnelles et des professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ).

Nous, les professionnelles et professionnels des collèges, exigeons donc que le président du Conseil du trésor, M. Christian Dubé, agisse afin de faire respecter la parole donnée en 2017 par son prédécesseur au président du

Réseau collégial de l'enseignement supérieur Une iniquité salariale inacceptable envers les femmes

SPGQ, M. Richard Perron. Il doit ordonner au groupe de travail de régler l'iniquité salariale touchant le personnel professionnel des cégeps.

Le personnel professionnel mérite d'obtenir un traitement juste et équitable. Nous désirons que le dossier avance et que les conseillers pédagogiques reçoivent un salaire à la hauteur de leur expertise et de leurs responsabilités.

Stéphane Gosselin, conseiller pédagogique au Cégep de la Gaspésie et des Îles et représentant syndical des Collèges au SPGQ